

176.2.2. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

2017, c. 13, a. 89.

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 1^{ER} JUIN 2020

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS RELATIVEMENT AU RAPPORT FINANCIER ET AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Membres du conseil municipal,
Chères citoyennes, chers citoyens,
Mesdames et messieurs,

Il me fait plaisir en ma qualité de maire, de vous présenter, conformément aux nouvelles dispositions contenues à l'article 176.2.2 du Code municipal, mon rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice financier 2019.

D'abord, voici des extraits choisis du rapport financier de la municipalité préparé par le comptable professionnel agréé indépendant de la municipalité. Le rapport a été complété, le 30 mars 2020 par le cabinet de comptables professionnels agréés, Bédard Guilbault Inc. et présenté par téléconférence par Mme Isabelle Denis, CPA auditrice CGA, à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2020 :

« Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Gilbert qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables. ».

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Gilbert au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

...

Le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la municipalité de Saint-Gilbert se terminant le 31 décembre 2019 présente un excédent de fonctionnements accumulé affecté et non affecté ainsi que des revenus reportés de 217 960 \$ et ventilés de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnements non affecté:
- Administration municipale.....128 191 \$
- Excédent de fonctionnements affecté :
- Réseau d'aqueduc..... 18 000 \$
- Fonds de préservation de l'église1 000 \$
- Fonds de remboursement de la dette règlement. 6-1010 et 7-2010.....2 500 \$

- Revenus reportés
- Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques.....5 387 \$

TOTAL :

165 078 \$

Quant aux opérations d'investissement de l'administration municipale, ceux-ci totalisent des investissements de 15 696 \$ pour l'exercice 2019. Ce résultat des activités d'investissement pour l'exercice 2019 se résume à la réalisation de la 2^e phase (la partie intérieure) de construction de la rampe d'accès universelle du centre communautaire.

En complément d'information aux rapports déposés, j'aimerais vous mentionner que l'aide financière à la hauteur de 20 000 \$, accordée dans le cadre du programme de voirie local, par notre député M. Vincent Caron et qu'une partie (12 000 \$) de l'aide financière de 30 000 \$ répartie sur 3 ans par le ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, a servi à financer les travaux de réfection d'un tronçon de 100 mètres localisé à l'extrémité sud de la route du Moulin.

Je compte sur la collaboration de tous, pour assurer le rayonnement de notre municipalité et de faire de Saint-Gilbert un milieu où il fait bon vivre.

Léo Gignac, Maire de la municipalité de Saint-Gilbert

1^{er} juin 2020